

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
**ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Arrêté n° *581* du

23 JUIN 2014

**fixant le programme des enseignements du socle commun du domaine**  
**« Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales »**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou-El-Hidja 1419 correspondant au 04 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret présidentiel n°14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 05 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire ;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rable El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté n°129 du 04 juin 2005 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation ;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, missions, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine ;
- Vu l'arrêté n°129 du 06 mars 2013 portant création de la conférence des doyens par domaine ;
- Vu l'arrêté n°499 du 28 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales » ;
- Vu le procès-verbal de la réunion mixte présidents de Comité Pédagogique National de Domaine et présidents de la Conférence des Doyens par Domaine, tenue au siège de la Conférence Régionale des Universités de l'Est, université de Constantine 1, en date du 3 au 5 mai 2014.

## ARRETE

**Article 1er :** Le présent arrêté a pour objet de fixer le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales » conformément à l'annexe du présent arrêté.

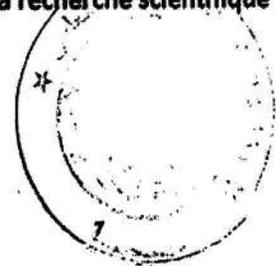
**Art. 2:** Sont abrogées toutes les dispositions de l'arrêté n°499 du 28 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales » .

**Art. 3:** Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs, les Présidents de Conférences Régionales des Universités et les Chefs d'établissement d'enseignement et de formation supérieurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

23 JUL. 2014

Fait à Alger le : .....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique**



**Annexe : Programme des enseignements du socle commun de Licence  
Socle commun domaine " Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion "**

**Semestre 1**

Unités d'enseignements	Matières		Crédits	Coefficient	Volume horaire hebdomadaire			VHS (15 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
	Code	Intitulé			Cours	TD	TP			Contrôle Continu	Examen
UE Fondamentale Code : UEF11 Crédits : 18 Coefficients : 8	F111	Introduction à l'économie	5	2	1h30	1h30		45h00	45h00	X	X
	F112	Micro économie 1	5	2	1h30	1h30		45h00	45h00	X	X
	F113	Comptabilité générale 1	4	2	1h30	1h30		45h00	45h00	X	x
	F114	Histoire des faits économiques	4	2	1h30	1h30		45h00	45h00	X	X
UE Méthodologique Code : UEM11 Crédits : 9 Coefficients : 5	M111	Statistique 1	4	2	1h30	1h30		45h00	40h00	X	X
	M112	Mathématiques 1	4	2	1h30	1h30		45h00	40h00	X	X
	M113	Méthodologie de la recherche 1	1	1	1h30			22h30	40h00		X
UE Découverte Code : UED11 Crédits : 2 Coefficients : 2	D111	Introduction au droit	1	1	1h30			22h30	40h00		X
	D112	Introduction à la sociologie	1	1	1h30			22h30	40h00		X
UE Transversale Code : UET11 Crédits : 1 Coefficients : 1	T111	Langue étrangère 1	1	1		1h30		22h30	40h00	x	x
<b>Total semestre 1</b>			<b>30</b>	<b>16</b>	<b>15h00</b>	<b>9h00</b>		<b>360h00</b>	<b>420h00</b>		

\* travail complémentaire en consultation semestrielle

**Annexe : Programme des enseignements du socle commun de Licence  
Socle commun domaine " Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion "**

**Semestre 2**

Unités d'enseignements	Matières		Crédits	Coefficient	Volume horaire hebdomadaire			VHS (15 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
	Code	Intitulé			Cours	TD	TP			Contrôle Continu	Examen
UE Fondamentale Code : UEF21 Crédits : 16 Coefficients : 6	F211	Introduction au management	6	2	1h30	1h30		45h00	45h00	X	X
	F212	Micro économie 2	6	2	1h30	1h30		45h00	45h00	X	X
	F213	Comptabilité générale 2	4	2	1h30	1h30		45h00	45h00	X	X
UE Méthodologique Code : UEM21 Crédits : 11 Coefficients : 6	M211	Statistique 2	4	2	1h30	1h30		45h00	45h00	X	X
	M212	Mathématiques 2	4	2	1h30	1h30		45h00	45h00	X	X
	M213	Informatique	3	2	1h30	1h30		45h00	45h00	X	
UE Découverte Code : UED21 Crédits : 1 Coefficients : 1	D211	Droit commercial	1	1	1h30			22h30	45h00		X
	D212	Sociologie des organisations	1	1	1h30			22h30	45h00		X
UE Transversale Code : UET21 Crédits : 1 Coefficients : 1	T211	Langue étrangère 2	1	1		1h30		22h30	45h00	X	x
<b>Total semestre 2</b>			<b>30</b>	<b>15</b>	<b>10h30</b>	<b>10h30</b>		<b>337h30</b>	<b>405h00</b>		

\* travail complémentaire en consultation semestrielle